



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Modalités de dépôt des demandes de visa d'entrée en Algérie

À l'occasion de la

4ème Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF2025)

Alger, Algérie 04-10 septembre 2025

I- VISA CONSULAIRE

Dépôt des dossiers

Dès réception par les postes diplomatiques et consulaires, des listes des participants, les intéressés peuvent se rapprocher des ambassades et consulats algériens de lieu de résidence afin de déposer leurs demandes de visa.

Le dépôt des dossiers peut être effectué à titre individuel ou collectif par le biais des points focaux désignés par la Banque AFREXIMBANK.

Seuls les participants dont le nom figure sur les listes envoyées par l'administration centrale peuvent procéder au dépôt des demandes de visas.

Composition du dossier

- Formulaire de demande de visa rempli et signé ;
- Passeport avec au moins 6 mois de validité ;
- Photocopie des pages du passeport contenant les informations personnelles ;
- Document attestant la validation de l'inscription sur la plateforme IATF 2025 ;
- 2 photos d'identité récentes, format passeport ;
- Paiement des frais de visa ;
- Réservation d'hôtel** ;
- Réservation de vol aller-retour**.

** à défaut, les intéressés peuvent déposer leurs dossiers et fournir, **impérativement**, ces deux documents lors du retrait des visas.

Traitement et validité des visas

Les détenteurs des passeports diplomatiques, de Services et des laissez-passer des organisations régionales et internationales sont soumis aux procédures habituelles de demande de visa d'entrée en territoire national. L'exemption est tributaire de l'existence d'un accord d'exemption de visas pour les détenteurs de ces types de documents de voyage.

Le délai de traitement ne doit pas excéder à une semaine.

Concernant la validité des visas, les postes diplomatiques et consulaires procéderont à la délivrance des visas selon les modalités suivantes:

- **Pour les participants à titre individuel : visa touristique d'un mois à une seule entrée pour couvrir uniquement la période de l'événement (validité du 15 août au 15 septembre) ;**
- **Pour les exposants : visa affaire de 03 mois à entrées multiples ;**
- **Employés membres de délégations de la banque devant se rendre en Algérie à plusieurs reprises pour des réunions de travail : visa affaire de 06 mois à entrée multiples.**

II- VISAS A L'ARRIVEE

Pour les cas exceptionnels dument justifiés, des visas à l'arrivée seront délivrés en coordination avec les services compétents du le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (MICLAT).

Condition de délivrance

Tout étranger arrivant sur le territoire national est tenu de se présenter aux autorités compétentes, chargées du contrôle aux postes frontaliers, muni d'un document de voyage valide assorti d'un visa consulaire.

Néanmoins, en cas d'urgence, la **Palice Aux Frontières**, peut délivrer à titre exceptionnel un **visa de régularisation à l'étranger qui se présente aux postes frontaliers sans visa.**

Cette mesure concerne les ressortissants étrangers dont le pays de résidence ne dispose pas de représentations diplomatiques et consulaires.

Composition du dossier :

- 1- formulaire de demande du visa de régularisation;
- 2- passeport en cours de validité (plus de 06 mois);
- 3- copie des pages de passeport retraçant les informations personnels;
- 4- documents prouvant la demande d'entrée au territoire algérien (document attestant la validation de l'inscription sur la plateforme IATF 2025);
- 5- paiement des droits de visa arrêtés par l'article 48 de la loi de finances 2025 ;
- 6- preuves relatifs au lieu d'hébergement sur le territoire national (réservation d'hotel) ;
- 7- billet de retour.

Afin de lui permettre d'embarquer sur un vol à destination d'un aéroport algérien, Le participant concerné par le visa à l'arrivée doit impérativement avoir en sa possession une attestation d'embarquement délivrée par les services compétents de notre département ministériel.